

Grève du jeudi 27 mai 2010

Modèle de lettre à faire parvenir

à l'Inspecteur d'Académie par la voie hiérarchique (IEN)

le Vendredi 21 mai 2010 au soir dernier délai (car lundi 24 mai férié !!)

Nom..... Prénom.....

Affectation
.....

**Ceci est une déclaration d'intention qui ne
présage en rien de ma participation
effective à ce mouvement.**

Madame l'Inspectrice d'Académie,
s/c de M., Mme l'IEN de

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs. Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du 27 mai 2010 à partir de heures

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil de ce jeudi 27 mai" (article L133-5). Je vous demande, Madame l'Inspectrice d'Académie, de détruire cette lettre d'intention d'être en grève, comme vous l'a demandé le SNUipp/FSU 67 lors de la CAPD du jeudi 12 novembre 2009.

Le

Signature :